Amundi
ASSET MANAGEMENT

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS HARD CURRENCY BOND - M EUR
Un Compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS
Code ISIN : (C) LU0907913031

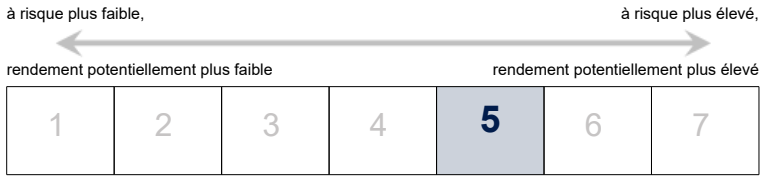
Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'Article 8 du Règlement « Disclosure ».
Assurer la croissance conjointe du revenu et du capital (rendement total).
Le Compartiment investit au moins 50 % de son actif net dans des obligations et obligations convertibles qui sont :
- émises ou garanties par des États de pays émergents ou
- émis par des sociétés dont le siège social est situé dans des pays émergents, ou qui y ont une activité importante.

Ces placements ne font l'objet d'aucune contrainte de notation.
Le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de son actif net en obligations émises par des sociétés qui ne sont pas à 100 % la propriété d'un État. Le Compartiment peut également investir dans d'autres types d'obligations et des obligations convertibles, dans des instruments du marché monétaire, dans des dépôts, des titres adossés à des actifs (ABS) et des créances hypothécaires (MBS), jusqu'à 20 %, dans des OPCVM/OPC jusqu'à 10 %, des titres en difficulté jusqu'à 10 % et des obligations convertibles conditionnelles jusqu'à 10 %.
Le Compartiment a abondamment recours à des instruments dérivés à des fins de réduction de différents risques, de gestion efficace de portefeuille et d'exposition (à court terme ou à long terme) à différents actifs, marchés et autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés axés sur le crédit, les taux d'intérêt et la volatilité). Le Compartiment peut avoir recours à des instruments dérivés axés sur le change à des fins de couverture uniquement. Le Compartiment peut avoir recours à des dérivés de crédit (jusqu'à 40 % de son actif net).
Indice de référence : Le Compartiment est activement géré par rapport à l'indice JP MORGAN EMBI Global Diversified Hedged Euro, qu'il cherche à surperformer. Le Compartiment est principalement exposé aux émetteurs de l'Indice de référence. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire, et il sera exposé à des émetteurs non inclus dans l'Indice de référence. Le Compartiment surveille l'exposition au risque par rapport à l'Indice de référence. Néanmoins, l'ampleur de l'écart avec l'Indice de référence devrait être importante. En outre, le Compartiment a désigné l'indice de référence comme indice de référence aux fins du Règlement « Disclosure ». L'Indice de référence est un indice boursier élargi, qui n'évalue pas ou n'inclut pas les composantes en fonction de caractéristiques environnementales, et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques environnementales promues par le Compartiment.
Processus de gestion : Le Compartiment intègre des Facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail dans la section « Investissement durable » du Prospectus. L'équipe d'investissement analyse les tendances en matière de taux d'intérêt/facteurs macro-économiques à long terme (démarche descendante) pour identifier les zones géographiques susceptibles de donner les meilleurs rendements à risque pondéré. L'équipe d'investissement passe ensuite à une analyse technique et fondamentale, analyse de crédit comprise, pour sélectionner les émetteurs et les titres (démarche ascendante) et constituer un portefeuille hautement diversifié. Le Compartiment cherche à obtenir une notation ESG pour son portefeuille supérieure à celle de son Indice de référence.
L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, tous les revenus qui lui sont attribuables dans le Compartiment ; accumulant ainsi de la valeur dans le prix des actions de capitalisation.
La durée minimum d'investissement recommandée est 3 ans.
Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'UCITS.

Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce compartiment reflète principalement le risque du marché des obligations de pays émergents sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.
La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.
Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque opérationnel : désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.
- Risques liés aux Marchés émergents : Certains des pays dans lesquels nous investissons peuvent présenter des risques politiques, juridiques, économiques et de liquidité plus élevés que les investissements dans des pays plus développés.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	0,66 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	20,00 % par an des rendements obtenus par le Compartiment au-delà de l'indice JP MORGAN EMBI Global Diversified Hedged Euro.
	À la clôture de l'exercice précédent, une commission de 0,22 % a été prélevée.

Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le montant des **frais courants** est fondé sur les frais de l'exercice clos le 30 juin 2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Le calcul de la commission de performance s'applique à chaque date de calcul de la Valeur liquidative conformément aux conditions générales décrites dans le prospectus.

La comparaison de la Valeur liquidative de la classe d'actions et de l'Actif de référence (tel que défini dans le prospectus) s'effectue sur une période d'observation maximale de cinq ans. La commission de performance représente 15 % du pourcentage adjacent de la différence entre l'actif net de la Classe d'actions (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de référence si la différence est positive, et si la performance relative de la classe d'actions par rapport à l'Actif de référence est positive ou nulle, depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances passées au cours des cinq dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle accumulation de la commission de performance.

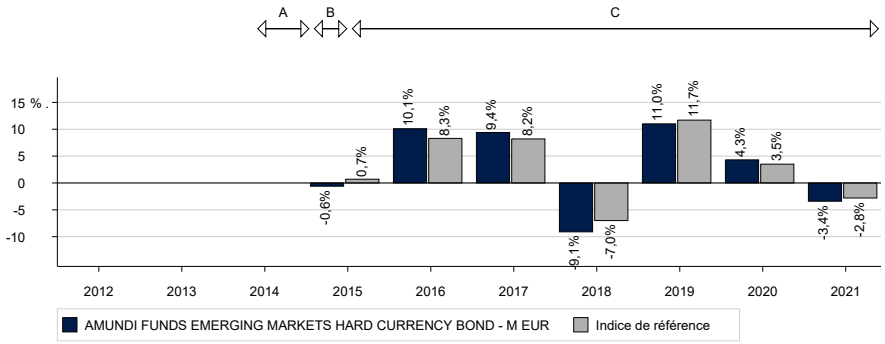
La date anniversaire correspond au jour de calcul de la dernière Valeur liquidative du mois de juin.

Les commissions de performance cumulées seront versées à la Société de gestion à une date anniversaire et une nouvelle période d'observation commencera.

La commission de performance n'est pas versée à la Société de gestion si la performance de la classe d'actions sur la période d'observation des performances est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées



A : Durant cette période, le Compartiment a été géré sur la base d'une politique d'investissement différente de celle actuellement en vigueur.

B : Durant cette période, le Compartiment a été géré sur la base d'une politique d'investissement différente de celle actuellement en vigueur.

C : Depuis le début de cette période, le Compartiment applique l'actuelle politique d'investissement.

Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 27 mai 2014. La Classe d'actions a été lancée le 27 mai 2014.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Représentant en Suisse : CACEIS (Switzerland) SA, 35 Route de Signy, Case postale 2259, CH-1260 Nyon.

Service de paiement en Suisse : CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon.

En Suisse, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel de cet OPCVM peuvent être obtenus en français, gratuitement, auprès du représentant en Suisse.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

****

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu).

Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 juillet 2022.